



COMPTE-RENDU - AUDIENCE DASEN DU 12 février 2013

Présents : Mme SAVOURET(DASEN), M EHRET (IENA)
Marianne GAUME, François SCHWERER, Pierre KEHRLI (syndicats SNE, SNUipp-FSU, snudi FO)
Christophe RICKLIN, représentant de parents d'élèves de l'école de HAGENBACH, mouvement
« touche pas mon mercredi »

Préambule :

Le mouvement de grève du 12 février a été une belle réussite tant au niveau local que national. Pour une fois, le Haut-Rhin comme le Bas-Rhin n'ont pas été à la traîne. La presse dans son ensemble a plutôt bien relayé la réaction enseignante. Le SNUipp-FSU, le SNE et SNUDI-FO vous remercient pour votre volontarisme.

Il va falloir observer et suivre les réponses données par M. Peillon. Dès le retour des vacances des dernières zones, un mouvement risque à nouveau de s'amorcer.

Il ne s'agit pas pour nous de baisser les bras.

Après le rassemblement du 12, l'intersyndicale a été reçu par la DASEN du Haut-Rhin et son adjoint. Les deux parties ont pu s'exprimer et clarifier leurs positions.

Pour l'instant, dans le concret local, faites-tout pour amener le débat au sein de votre commune avec parents et élus (Conseils d'École, enquêtes, ...)

N'oubliez pas de communiquer avec vos représentants syndicaux.

C'est « arc boutée » sur la défense du décret PEILLON que Madame SAVOURET s'est exprimée tout en long de l'audience qui a duré plus d'une heure. Elle a non seulement confirmé qu'en tant que représentante du ministre dans le département elle avait pour mission de mettre le décret en pratique et par conséquent de le défendre, mais s'est déclarée en faveur de celui-ci à titre personnel. Monsieur EHRET, qui était présent à Paris vendredi dernier lors de la réunion de tous les personnels d'inspection convoquée par le ministre, a été plus hermétique dans son unique prise de parole, qui répondait à la remarque du SNE : cette rencontre était une opportunité manquée selon le SNE par le ministre pour prendre en compte les remontées du terrain ; ce fut l'occasion pour M. Peillon de dérouler sa réforme vers notre hiérarchie afin qu'elle la transmette à son tour sur le terrain... à quoi M. Ehret a répondu qu'il y eut quelques remontées et que le ministre ne semblait pas totalement sourd aux revendications, mais ces propos et cette interprétation sont ceux de Monsieur EHRET...

Pour Madame SAVOURET, les choses sont claires :

Le décret est un progrès pour tout le monde, il n'y a que les détails pratiques à mettre en musique, dans le cadre de réunions où les choses doivent être discutées dans un esprit de volontariat et de concertation, le tout dans l'intérêt suprême des élèves, dont les résultats scolaires sont logiquement appelés à progresser.

A l'accusation de détérioration des conditions de travail matérialisée notamment par un jour de travail supplémentaire non rémunéré et non défrayé, la DASEN répond que les enseignants trouveront une compensation grâce à deux jours par semaine où ils rentreraient une heure plus tôt.

(En fait, après comparaison des horaires actuels et futurs supposés, la différence serait de deux fois une demi heure plus tôt au maximum, contre trois heures de plus le mercredi matin...)

De plus la pause méridienne risquant de se voir rallongée dans diverses communes, les enseignants (nombreux à rester à l'école) verraient leur temps de présence rallongé d'autant. Les conditions de travail qui seraient les leurs dans beaucoup de cas (aucun local disponible pour travailler ou se réunir, pour cause d'activité éducative en cours...) ne plaident pas pour une utilisation optimale de ce temps de présence contraint dans les établissements.

L'intersyndicale a évoqué la priorité à donner à l'allègement des effectifs, au recentrage des programmes et au rétablissement des RASED avant toute démarche sur les rythmes : les écoliers français ont une centaine d'heures de cours de plus par an que la moyenne européenne !

Les errements du ministre dans la mise en œuvre de la « refondation de l'école » ont été pointés de différentes manières, notamment par le représentant des parents d'élèves qui considérait que « commencer par essayer un cadre pour voir comment ça marche avant de passer à la suite » était totalement inconcevable dans la démarche d'une entreprise, par exemple. La DASEN estime quant à elle que les concertations ont eu lieu depuis une quinzaine d'années et que le ministre a le mérite de poser un cadre dans lequel les équipes vont pouvoir construire un espace de liberté (en définissant eux-mêmes, avec les pouvoirs publics locaux, les horaires et les éventuelles demandes de dérogation autorisées par le décret).

A l'observation des avis souvent négatifs exprimés par les conseils municipaux et leur intention de demander le report de l'application du décret en 2014, la DASEN a répondu qu'elle a au contraire rencontré des maires intéressés par la mise en œuvre du décret et qu'il s'agissait pour eux d'une nouvelle façon de pouvoir s'impliquer dans le fonctionnement de l'école. (Elle a fait référence à la réunion de près de 400 maires et conseillers municipaux qui s'est tenue samedi dernier à Cernay, et pendant laquelle Madame le Recteur a défendu le décret PEILLON)

Les retours par mail d'un nombre conséquent de communes à ce jour, sans compter les informations relatées par la presse locale indiquent plutôt une nette tendance à reporter à 2014, avec des arguments de bon sens (financement, moyens humains, locaux..) qui ne laissent pas croire que ça se passera mieux dans un an.

La question épineuse de la ville de Mulhouse a été évoquée, notamment sur l'attitude silencieuse d'une municipalité qui s'était pourtant illustrée à deux reprises en tentant de mettre en place une semaine de 4 jours et demi à titre expérimental et qui a chaque fois été désavouée par les parents et les enseignants. La DASEN estime que l'attitude du maire est compréhensible étant donné qu'il aurait été échaudé par le refus massif exprimé lors des votes des conseils d'école...

Elle rencontrera les directrices et directeurs de Mulhouse le mardi 5 mars pour dialoguer avec eux et leur expliquer comment faire pour que cela puisse commencer dès 2013, d'autant plus que la ville de Mulhouse dispose déjà d'un PEDT.

Informée des difficultés de fonctionnement rencontrées dans les 3 écoles mulhousiennes qui ont déjà commencé l'expérimentation et qui ont déjà largement été diffusées par les acteurs eux-mêmes au sein de la communauté éducative, elle a répondu qu'elle a eu des informations contraires, donc des retours très positifs.

Concernant les conséquences du décret sur les finances communales, la DASEN exprime là aussi un avis opposé à celui exprimé par la délégation ; il suffirait de se mettre autour d'une table et de se concerter pour aplanir les difficultés liées aux moyens (locaux, finances, transport, recrutement des personnels, ...)

Interpellée sur l'intégration des éventuelles heures de réunion dans l'horaire institutionnel (108 heures...) avec ces différents partenaires (municipalités, associations...) pour l'élaboration des PEDT,

la DASEN a répondu clairement qu'il ne fallait pas croire que chaque minute de travail allait être rémunérée... mais que ne pas y participer laisserait les décisions aux autres partenaires...

Un PEDT (Projet Educatif Territorial) sera la base que la DASEN voudra bien considérer. Ce projet devra être le résultat d'une concertation et d'un débat au sein du conseil d'école.

Rappel par la DASEN :

- ♦ Application en 2013 : le conseil d'école élabore une proposition d'horaires conforme aux exigences du décret (donc avec 5h30 maxi par jour, 3h30 au minimum le mercredi ou le samedi matin, 1h30 minimum de pause méridienne) et l'harmonisation a lieu à l'échelle de la commune ou d'une com-com, dans le cadre d'un PEDT
- ♦ Application en 2014 : le statu quo actuel (semaine de 4 jours) ne subsiste qu'en 2013 mais la DASEN recommande aux équipes pédagogiques de commencer à préparer 2014 dès 2013.

L'Intersyndicale rappelle ici que, pour l'instant, nous sommes dans la lutte pour le retrait du décret. Les prochains conseils d'école seront le moyen pour vous, collègues, de prendre la température, d'expliquer les raisons de notre désaccord aux élus et aux parents, et de faire remonter des motions demandant l'abrogation du décret.

Interpellée sur les conséquences du décalage des dates butoir de fin de saisie des vœux au prochain mouvement et la date limite de communication des décisions de report éventuel en 2014, la DASEN a simplement dit que les situations extrêmes seraient revues lors d'une deuxième phase manuelle du mouvement..

La DASEN a aussi été interpellée sur la pénibilité du métier d'enseignant actuellement, en termes de classes surchargées (l'exemple d'une classe de Jean ZAY à 30 élèves, sans solution avant la fin de l'année, a été présenté), ainsi que sur la nécessité de pouvoir bénéficier d'une coupure en milieu de semaine pour pouvoir récupérer et préparer la suite constamment rappelée par les enseignants lors de leurs rencontres avec leurs syndicats.

Aucune réponse n'est apportée à ces deux questions, qui pourtant sont les premières revendications exprimées par les collègues, en termes de conditions de travail.

L'intersyndicale maintient sa position et demande l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.